

Risques chimiques et choix des équipements individuels de protection (EPI) dans un service de stérilisation

Sylvie Praplan

LES RISQUES CHIMIQUES À LA STÉRILISATION

Dans un service de stérilisation de nombreux agents désinfectants, antiseptiques ou stérilisants sont utilisés. Ces produits chimiques présentent différents risques pour la sécurité et la santé du personnel de par leurs caractéristiques physico-chimiques et toxiques. Certains sont inflammables, la plupart sont des irritants, voir des corrosifs. Leur toxicité est variée: sensibilisants, neurotoxiques, voir cancérigènes. Les voies d'exposition pour le personnel sont représentées par l'inhalation, le contact cutané - projection dans les yeux et l'ingestion.

MESURES DE PRÉVENTION

Il existe une hiérarchie dans les mesures de protection à mettre en place afin d'éviter toute exposition des collaborateurs à des produits chimiques:

1. Mesures à la source :
Restriction des activités de désinfection au stricte nécessaire, choix de produits moins toxiques-substitution (ex: produits sans aldéhydes).
2. Mesures techniques :
Ventilation générale, aspiration sur les installations, automatisation des méthodes (ex: automatisation de la dilution).
3. Mesures organisationnelles :
Procédures écrites et affichées, formation/information.
4. Mesures personnelles :
Choix des EPI (gants, masques, lunettes, vêtements), soins des mains.

L'efficacité des mesures préventives doit être contrôlée régulièrement et à chaque changement dans les procédés de travail.

CHOIX DES ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION

La conception des équipements individuels de protection est régie par la législation européenne (directive européenne 89/686). La législation suisse reprend en tous points cette législation (Loi sur la sécurité des produits-Lspro). Chaque type de protection individuelle est également réglementé par de nombreuses normes techniques.

Exemple des gants

- La qualité des gants dépend de leur matière, de leur épaisseur, de leur forme et de l'état de surface.
- Le choix d'un gant dépend: du type de travail, de la personne à équiper.

CONCLUSIONS

L'utilisation d'EPI est la dernière mesure à envisager lorsque les autres mesures prioritaires sont impossibles à mettre en place ou ne suffisent pas pour protéger efficacement le personnel.

Le choix des équipements individuels de protection est un processus compliqué et délicat. Il doit faire l'objet d'une attention particulière ceci pour chaque type d'activité et de produits manipulés. L'intégration des collaborateurs dans ce choix et l'information sur le bien fondé du port des EPI sont des conditions nécessaires pour l'acceptation et la réussite de l'introduction d'une telle mesure. |



Sylvie Praplan

Unité Santé Sécurité au Travail, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), Lausanne.